

**Résumé de la réunion du conseil  
Municipalité l'Islet  
14 août 2001**

---

- **MENV** : même direction que la rencontre de l'automne dernier. C'est à dire qu'il favorise la nouvelle prise d'eau dans le Bras Saint-Nicolas.
- **Chargé de projet du MENV** : Benoît Bernier, ing. (Serge Robert, ing. coordonnateur de l'analyse)
- **Résumé des normes à respecter**

<b>Paramètres</b>	<b>Directive 002 (1984)</b>	<b>Approche Technologique (2001)</b>	
<b>Coliformes fécaux</b>	0	0	0
<b>THM</b>	350	Selon Guide	Selon Guide
<b>Turbidité</b>	5	0.5	0.3
<b>Virus</b>	Selon Directive	Selon Guide	Selon Guide
<b>Giardia</b>	Selon Directive	2.0 log	2.5 log
<b>Cryptosporidium</b>	Selon Directive	1.5 log	2.0 log

\* L'approche technologique oblige l'enlèvement d'au moins

- 4 log de virus
- 3 log de *Giardia*
- 2 log de *Cryptosporidium*

\*\* Il n'y a pas de moyen pour l'instant pour contrer la présence des *Cryptosporidium* (sauf d'abaisser suffisamment la turbidité). Le *Giardia* peut être contrôlé avec le chlore mais cela nécessite un temps de contact assez long.

- **La nouvelle norme oblige de tenir un registre de la turbidité et du temps de contact. Les mesures de ces deux paramètres devront être vérifiées à une fréquence de 4 heures.**
- **Usine existante**
  - **Eau brute** : Vérifier sur une période de temps C.O.T. (Carbone Organique Total), la couleur et les coliformes fécaux ;
  - **Eau traitée** : Vérifier sur une période de temps la turbidité, les T.H.M. (Trihalométhanes) et les B.H.A.A. (Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives) ;
  - **Capacité de l'usine à vérifier** (% d'utilisation) ;

- Équipements de contrôle à vérifier ;
- Eaux de lavage des filtres et boues du décanteur ; vérifier leurs paramètres ainsi que les concentrations (M.E.S. et al.).

- Débit et gestion hydrique

Après une visite des lieux, voici les différentes options se présentant à nous.

- **Ruisseau Sauvage** : La quantité semble être insuffisante. De plus, le ruisseau en amont du barrage est presque totalement asséché.

- **Bras de Riche** : La quantité semble être insuffisante. Vérifier le débit d'étiage.

- **Réserve du barrage de castor** : Il faudrait agrandir de beaucoup la superficie de cet étang. De plus, cet étang se situe en terrain marécageux (milieu humide) et une étude du bassin versant devra être réalisée afin de démontrer s'il peut se remplir suffisamment rapidement. Cet endroit ne semble pas plaire du tout aux gens du MENV.

- **Eau souterraine** : Selon le rapport de l'hydrogéologue, tout semble indiquer qu'aucun puits ne pourrait fournir un débit suffisant. De toute façon, la municipalité semble avoir abandonné l'idée de s'approvisionner à l'aide de puits.

- **Brau Saint-Nicolas** : Cette option semble celle préférée par les gens du MENV. Il suffirait de déterminer quel est son débit d'étiage ainsi que son bassin versant (pouvant être réalisé par *Le service de la connaissance et de l'expertise Hydrique*). De plus, différents relevés devront être réalisés de manière à déterminer l'emplacement optimal de la nouvelle prise d'eau.

- Études

- Valider l'eau brute du plan d'eau choisi pour la nouvelle prise d'eau. Caractérisation générale sur une année. Cependant, cette période peut-être réduite. Automne et le printemps sont de bonnes périodes révélatrices. La période actuelle se prête aussi très bien à la caractérisation puisque il y a peu d'eau dans la rivière et qu'il y a beaucoup d'activités sur le bassin. (Voir dans le nouveau guide pour précisions quant à la caractérisation ainsi qu'aux paramètres à analyser) ;

- Vérifier l'état de l'usine de filtration ainsi que les équipements de suivi ;

- Déterminer le point optimal pour la prise d'eau. Identifier un emplacement conforme à la réglementation ;

- Faire une analyse économique des deux alternatives (pompage vs gravitaire) et favoriser une option. (Voir dans le nouveau guide) ;

- Déterminer la réserve d'eau traitée. (Voir dans le nouveau guide) ;
- Vérifier la désinfection (C.T.) dans le réseau. Voir dans la réglementation l'endroit et la fréquence des mesures ;
- Amasser des données suffisantes;
- Boues et eaux de lavage. Le rejet devra se faire dans le réseau d'égout. Le réservoir de rétention, pour un filtre au moins, devra être prévu pour un coup d'eau important. Prévoir un volume de deux lavages;
- S'assurer de la sécurité du décanteur (double fond) ;
- Fournir le schéma de procédé ainsi que le schéma hydraulique de l'usine de filtration ;
- Fournir le dosage des éléments ;
- Pour le passage de la nouvelle conduite à l'Islet-sur-Mer, ainsi que pour la nouvelle conduite d'adduction (Bras St-Nicolas vs usine de filtration) faire une demande à l'U.P.A. ;
- Inclure la nouvelle prise d'eau, le raccordement des eaux de lavage au réseau d'égout, la mise aux normes des équipements de l'usine dans la demande de subvention.

Després Robert et Associés



Par : Sébastien Bédard, ing.stag.